

**Question de Mme Marie Nagy, conseillère communale, à M. le Bourgmestre, Freddy Thielemans, concernant la gestion du stationnement dans le centre-ville.**

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy pour sa question.

**Mme Nagy.**- Monsieur le Bourgmestre, il me revient que des voitures sont tolérées le soir à des emplacements normalement interdits au stationnement dans le centre-ville. En effet, des voitures sont fréquemment stationnées, lors des soirées de fin de semaine, sur la place Sainte-Catherine, sur la place Anneessens, sur certains tronçons de rue où les bornes rétractables ne fonctionnent pas (notamment le Mont des Arts), et même sur la place Poelaert. Un autre exemple d'envahissement par le stationnement sauvage est celui de la rue Marché aux Porcs. Des voitures y restent stationnées toutes les nuits au milieu de la rue. J'aurais souhaité savoir s'il existe une politique du Collège visant à protéger les espaces normalement réservés aux piétons. La réglementation relative au stationnement change-t-elle pour les fins de semaine ? Quel est le dispositif mis en place pour contrôler ces stationnements illégaux ? Je m'interroge également sur la nécessité des nombreuses barrières Nadar que l'on rencontre dans les rues du centre-ville. Celles-ci doublent souvent des équipements de maîtrise du stationnement, comme les bornes, mais restent indéfiniment oubliées sur l'espace public. Comment cela se justifie-t-il ? Je ne pense pas qu'elles contribuent à améliorer l'image de Bruxelles, sauf dans le but de faire de notre Ville la capitale de la barrière Nadar...

**M. le Bourgmestre.**- Le nombre de procès-verbaux dressés l'indique clairement : nous ne faisons preuve d'aucune tolérance envers le stationnement sauvage. Parfois, pour cause de travaux ou de dégradation, des lieux sont ouverts, qui devraient être exempts de véhicules. Nous avons d'ailleurs mené une action spécifique autour de la place Anneessens et de place de la Monnaie. La question reste posée de définir les zones où l'on enlève les véhicules et celles où l'on se limite à dresser procès-verbal.

Vous l'aurez constaté, de nombreuses bornes escamotables ne fonctionnent plus. C'est souvent en pareil cas que sont posées des barrières Nadar, dont l'usage devrait normalement être limité dans le temps. Il est dramatique de constater que pour cause d'incivisme, nous devons placer systématiquement des bornes rétractables, parce que les automobilistes ne respectent plus la signalisation. Dans la zone confort, l'installation de bornes escamotables sera indispensable pour réaliser le projet tel que nous l'avons imaginé.

Donc, les procès-verbaux sont systématiques et constituent, à l'heure actuelle, la meilleure solution. Dans le cadre du Plan zonal de sécurité, nous espérons pouvoir faire usage de bornes de Denver (sabots) qui, si elles ne résolvent pas le problème, sont extrêmement dissuasives. J'espère que le parquet donnera son accord à cette mesure.

**Mme Nagy.**- Vous conviendrez que le week-end, certaines places sont envahies, de manière récurrente, par le stationnement illégal. Les bornes escamotables sont-elles abaissées à dessein certains week-ends ?

**M. le Bourgmestre.**- Non, mais certains parviennent à abaisser des bornes que nous croyions pourtant protégées. Un nouveau système de bornes devra permettre de résoudre ce phénomène. En outre, la question se pose à l'échelon européen du suivi des procès-verbaux. Dans ma rue, ce sont essentiellement des Néerlandais et des Français qui stationnent sur les trottoirs, peut-être par sentiment d'impunité. De là l'idée d'appliquer des mesures très contraignantes comme le sabot de Denver.

**Mme Nagy.**- Il faudrait peut-être lancer des campagnes d'information destinées aux automobilistes et mener une réflexion sur la culture et la convivialité urbaines. À ce propos, j'observe souvent des véhicules de police stationnés sur le trottoir, ce qui dénote un manque de respect du piéton.

**M. le Bourgmestre.**- Il existe une certaine probabilité que les agents soient en intervention...

Quoi qu'il en soit, il faudra que nous disposions de moyens plus coercitifs. Je

rappelle que l'enlèvement d'un véhicule n'est possible que si ce dernier représente un danger pour les véhicules de sécurité ou s'il gêne fortement le trafic.

**Mme Nagy**.- La présence permanente de barrières Nadar dans certains endroits déprécie l'espace public.